



Légende

ZONES

- A
- N1

Légende

PRESCRIPTIONS

- Marge de recul de 75 m de l'axe de la voie (art. L111-6 du code de l'urbanisme)
- Changement de destination (art. L151-11 du code de l'urbanisme)
- Bâtiments agricoles d'estives
- Plan de Prévention des Risques Naturels (Indicatif)
 - Zones rouges
 - Zones bleues

Commune de
ETSAUT

Plan Local d'Urbanisme

Document graphique Planche Sud

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du approuvant le PLU

1/5000ème mars 2018

Agence Publique de Gestion Locale - Service d'Urbanisme Intercommunal
Maison des Communes - rue Auguste Renoir - CS49020 - 64200 PAU CEDEX
Tél : 05 59 86 59 47 - Télécopie : 05 59 86 59 47 - Courriel : service.urbainisme@agg64.fr

